

STAR FUND

NN Investment Partners

Fonds d'épargne-pension et fonds commun de placement de droit belge à durée illimitée qui investit de manière diversifiée dans des actions, des obligations et en liquidités.



Cet OPC a reçu le label de durabilité Febelfin pour une durée d'un an. Réévalué chaque année, le label est une norme de qualité établie par Febelfin, le représentant du secteur financier belge. Cette norme définit un certain nombre d'exigences minimales auxquelles les produits financiers durables doivent répondre tant au niveau du portefeuille que du processus d'investissement. Vous trouverez plus d'infos à propos du label sur <https://www.towardsustainability.be/fr/la-norme-de-qualite>

L'obtention du label 'Toward Sustainability' par le fonds ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site <https://www.fsma.be/fr/finance-durable>

Politique d'investissement

Star Fund vise la croissance du capital à long terme. Les normes d'investissement prescrites par la loi imposent une diversification équilibrée des actifs.

A partir de 18 ans et jusqu'à l'âge de 64 ans, le contribuable belge a la faculté d'investir chaque année un montant actuellement limité à 990 € ou à 1270 € à des conditions fiscalement avantageuses dans ce fonds épargne-pension. La réduction d'impôt annuelle s'élevé respectivement à 30% et 25% sur les montants versés.

Star Fund promet des caractéristiques environnementales et/ou sociales, telles que décrites dans l'article 8 du Règlement SFDR¹ (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en définissant pour l'ensemble (100%) du portefeuille la matérialité des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'entièreté de la politique d'investissement est disponible en page 9 de ce document.

¹ <https://www.nnip.com/fr-BE/non-professional/about/sustainable-finance-disclosure-regulation>

Profil de risque

Risque de marché - Élevé

Le fonds investit dans des actions et des obligations. La valeur nette d'inventaire est donc sensible aux fluctuations des marchés d'actions et des marchés obligataires, mais aussi à d'autres risques propres à ce type de placement.

Risque de rendement - Élevé

Selon la stratégie d'investissement de l'organisme de placement collectif, le rendement acquis sur une période donnée peut être positif ou négatif. Le risque de rendement est étroitement lié au risque de marché.

Risque de capital - Élevé

À la suite de sorties massives, l'actif net de l'organisme de placement collectif peut descendre en-dessous d'un seuil minimum, ce qui peut faire obstacle à une gestion efficace. Le risque de capital s'entend comme le risque pesant sur le capital, y compris le risque d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement.

Risque de crédit - Moyen

Le risque de crédit est le risque que les émetteurs des placements sous-jacents ne respectent pas leurs obligations.

Risque de change - Moyen

Le risque de change est considéré comme moyen. Le fonds investit dans des actions internationales. Les fluctuations de change peuvent donc influencer sur les résultats du fonds.

Risque d'inflation - Moyen

L'inflation réduit la valeur réelle des actifs du portefeuille des organismes de placement collectif; la valeur nominale ne change pas.

Risque de durabilité - Moyen

Risque relatif à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent constituer un risque distinct ou avoir une incidence sur d'autres risques du portefeuille et contribuer de manière significative à des risques globaux tels que le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit ou le risque opérationnel.

Pas de protection du capital

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection du capital dans ce fonds. La valeur des placements et les revenus qu'ils génèrent peuvent varier tant à la hausse qu'à la baisse. Cela peut donc entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.

Vous trouverez une description détaillée des risques de ce fonds dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le fonds est classé dans la catégorie 5 en raison du comportement du produit durant la période d'évaluation.

Au-delà des critères financiers, Star Fund promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Concrètement, cela signifie que lors des décisions d'investissement, les critères de restriction et l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ou facteurs ESG) sont également pris en compte.

Le Gestionnaire utilise à cette fin des systèmes de scoring :

- Internes : Le Gestionnaire est assisté à cette fin par le Comité ESG de NN Investment Partners. Cet organe est responsable de la formulation d'un cadre pour l'investissement responsable, au sein duquel les décisions de gestion doivent être prises compte tenu des restrictions et limites applicables.
- externes : comme [Bloomberg](https://www.bloomberg.com/europe) (<https://www.bloomberg.com/europe>), un fournisseur de données de premier plan pour les entreprises et les marchés, [Sustainalytics](https://www.sustainalytics.com/) (<https://www.sustainalytics.com/>), qui procure des informations sur la politique, les performances et le comportement ESG de plus de 5.000 émetteurs et entreprises, et [ISS Ethix Climate Solutions](https://www.issgovernance.com/esg/climate-solutions/) (<https://www.issgovernance.com/esg/climate-solutions/>), qui offre une analyse spécialisée des données relatives à l'empreinte écologique, à la production de déchets et à la consommation d'eau de plus de 5.000 entreprises.

1 Le fonds s'efforce de ne plus investir que dans des entreprises et des institutions qui visent un développement responsable :

- dans le respect de l'environnement (par ex. gestion de l'eau, émissions de gaz à effet de serre, politique d'achats écologiques);
- dans le respect de leur rôle social (par ex. conditions de travail, satisfaction du client) ;
- et par une bonne gouvernance d'entreprise (par ex. indépendance du conseil d'administration, une bonne politique de rémunération).

2 Par ailleurs, Star Fund applique la [NN IP Responsible Investment Policy](#)¹. Cette politique décrit la politique relative aux critères utilisés par le fonds pour investir de façon responsable.

Ces critères peuvent donner lieu à certaines restrictions. Sont notamment concernés par ces restrictions, les émetteurs impliqués dans des activités telles que (liste non-exhaustive):

- le développement, la production, l'entretien ou le négoce d'armes controversées,
- la fabrication de produits liés au tabac,
- l'extraction de charbon pour la production d'électricité l'extraction du pétrole des sables bitumineux.

En dehors de ces critères de restriction généraux, les entreprises sélectionnées doivent satisfaire à des critères de restriction supplémentaires. Ces critères de restriction concernent les entreprises actives dans les secteurs suivants:

- Tabac
- Armement
- L'extraction de charbon pour la production d'électricité²
- L'extraction du pétrole des sables bitumineux
- Énergie nucléaire (autorisée pour les obligations vertes³)
- Jeux de hasard
- Divertissement pour adultes
- Fourrure et cuirs spéciaux
- Forages en région arctique
- Pétrole et gaz de schiste

3 Star Fund n'investit pas dans des entreprises qui ne respectent pas les normes et valeurs généralement acceptées :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'OIT⁴ ;
- les directives de l'OCDE⁵ pour les entreprises multinationales ou
- qui ont des liens étroits avec des régimes dictatoriaux.

Star Fund réunit ainsi les caractéristiques d'un portefeuille largement diversifié et de l'investissement responsable.

Vous trouverez plus d'information concernant les critères ESG dans le prospectus, disponible sur [star-fund.be](https://www.star-fund.be).

¹ https://assets.ctfassets.net/y4nxuejkhx03/6UtRAvWd7jtvHURCdP1mh6/0425095173628d94e1dade90fee5e198/NN_IP_RI_Policy_FINAL.pdf

² Critères de restriction applicables à ce secteur: les entreprises dont plus de 5% des revenus proviennent de l'extraction de charbon pour la production d'électricité sont exclues.

³ Les obligations vertes sont des instruments à revenus fixes dont le produit est utilisé pour le (re)financement partiel ou complet de (nouveaux) projets ayant un impact positif sur l'environnement.

⁴ OIT = Organisation Internationale du Travail.

⁵ OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

Illustrations - Rapport d'impact

Star Fund a pour objectif d'investir dans des entreprises et des institutions qui aspirent au développement responsable, dans le respect de l'environnement, de son rôle social et d'une bonne gouvernance.

L'empreinte CO2 de Star Fund¹

L'empreinte CO2 est l'une des caractéristiques **environnementales** du portefeuille. Les illustrations et graphiques repris sur cette page illustrent l'empreinte CO2 du **portefeuille (actions et obligations)** de 3.935 millions d'euros¹. Le CO2 n'est évidemment pas à lui seul représentatif du caractère responsable du fonds.

Sont considérées (source GHC Protocol) :

- **Les émissions directes** de CO2 causées par les activités de fabrication, transport et production propres à l'entreprise dans laquelle le portefeuille investit. Il s'agit par exemple des générateurs diesel et des installations de chauffage de l'entreprise, de son parc automobile (voitures/camions) ou de l'application de liquide de refroidissement dans les équipements de refroidissement et les installations de climatisation. Nous parlons alors d'émissions de **type 1**.
- **Les émissions indirectes** de CO2 qui résultent de la production d'électricité ou de chaleur achetée et utilisée par l'entreprise dans laquelle le portefeuille investit. Cette entreprise utilise cette énergie en interne, mais ne la génère pas en interne. La production a physiquement lieu hors de l'entreprise, comme par exemple dans une centrale électrique. Nous parlons alors d'émissions de **type 2**.
- **Les émissions indirectes** de CO2 causées par des activités commerciales d'une autre entreprise et sur lesquelles l'entreprise dans laquelle le portefeuille investit n'a aucune influence. Il s'agit par exemple des émissions résultant de la production ou de l'extraction de matières premières ou matériaux qui sont ensuite achetés par l'entreprise, ou d'activités externalisées telles que le transport de marchandises. Sont également concernées les émissions indirectes résultant du trafic automobile et aérien professionnel. Nous parlons alors d'émissions de **type 3**.



Intensité des émissions de carbone¹ :

Par € 1 mln chiffre d'affaire

Emissions de CO2 en tonnes

	Emissions de type 1+2	Emissions de type 3	Emissions de type 1+2+3
Star Fund	161	322	482
Portefeuille neutre ²	191	499	690
Economie par rapport au portefeuille neutre	16 % en moins	36 % en moins	30 % en moins

Les graphiques illustrent, par type d'émission (ou une combinaison des trois types), les émissions de CO2 annuelles de Star Fund par rapport à un portefeuille neutre². Les émissions de CO2 sont exprimées en tonne par millions d'euro de chiffre d'affaires, et ce afin de donner une meilleure idée de l'intensité des émissions du portefeuille. Les émissions de CO2 relatives du portefeuille sont établies sur la base d'une moyenne pondérée des émissions relatives de CO2 de chacune des entreprises individuelles dans lesquelles le portefeuille investit. Les chiffres d'émissions de CO2 sont fournis par [ISS Ethix Climate Change](#) et les chiffres d'affaires sont tirés des derniers rapports financiers des entreprises considérées.

Economies¹ en émissions de CO2 directes et indirectes sur base annuelle et par rapport au portefeuille neutre² :

346.832 tonnes de CO2  équivalent à l'empreinte en CO2 émis par

21.020 ménages  ou

2.880.668.386 kilomètres parcourus par une voiture 

Les économies présentées ci-dessus illustrent le nombre de tonnes de CO2 annuelles que le portefeuille émet en moins par rapport à un portefeuille neutre de la même taille.

En divisant ce chiffre par les émissions de CO2 annuelles moyennes d'un ménage (16,5 tonnes de CO2 pour un ménage européen), on obtient une estimation des économies de CO2 exprimées en ménage.

En divisant ce chiffre par les émissions de CO2 annuelles moyennes par kilomètre d'une voiture de passagers, on obtient une estimation des économies de CO2 exprimées en kilomètres parcourus.

Les valeurs d'émissions de CO2 sont fournies par ISS Ethix Climate Change, les émissions moyennes de CO2 par famille proviennent de [European Environment Agency](https://www.eea.europa.eu/fr)³ (EEA) et [Eurostat](https://ec.europa.eu/eurostat)⁴, les émissions moyennes de CO2 par kilomètre parcouru par une voiture de passager proviennent de [European Environment Agency](https://www.eea.europa.eu/fr) (EEA).

¹ Données au 30 septembre 2022

² Portefeuille qui répond aux directives d'investissement conformément à l'article 145/11 WIB92 mais qui n'est pas adapté avec les caractéristiques sociales ou environnementales promues par l'OPC. Composition: 60% MSCI Composite Return (64% MSCI EMU Net Return / 20% MSCI EMU Small Caps Net Return / 16% MSCI U.S. Net Return), 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, 5% Euribor à 1 mois.

³ <https://www.eea.europa.eu/fr>

⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat>

L'empreinte hydrique de Star Fund¹

L'empreinte hydrique est l'une des caractéristiques **environnementales** du portefeuille. Les illustrations et graphiques repris sur cette page illustrent l'empreinte hydrique du **portefeuille (actions et obligations)** de 3.935 millions d'euros¹. La consommation d'eau n'est évidemment pas à elle seule représentative du caractère responsable du fonds.



Intensité de l'utilisation d'eau¹ :

Par € 1 mln chiffre d'affaire

Consommation d'eau en m³

Star Fund **5.648**

Portefeuille neutre² **7.197**

Economie par rapport au portefeuille neutre **22 % en moins**

Les graphiques illustrent la consommation d'eau annuelle de Star Fund par rapport à un portefeuille neutre². La consommation d'eau est exprimée en m³ par millions d'euro de chiffre d'affaires, et ce afin de donner une meilleure idée de l'intensité de la consommation d'eau du portefeuille. L'utilisation d'eau relative du portefeuille est établie sur la base d'une moyenne pondérée de la consommation relative d'eau de chacune des entreprises individuelles dans lesquelles le portefeuille investit. Les chiffres de consommation d'eau sont fournis par [Refinitiv](#) et les chiffres d'affaires sont tirés des derniers rapports financiers des entreprises considérées.

Economies¹ en consommation d'eau sur base annuelle et par rapport au portefeuille neutre² :

2.579.412 m³ d'eau équivalent à la consommation d'eau de

23.238 ménages ou

40.813.478 douches de 8 minutes

Les économies présentées ci-dessus illustrent le nombre de mètres cube d'eau que le portefeuille émet annuellement en moins par rapport à un portefeuille neutre de la même taille.

En divisant ce chiffre par la consommation hydrique annuelle moyenne d'un ménage, on obtient une estimation des économies d'eau exprimées en ménage.

En divisant ce chiffre par la consommation annuelle moyenne d'une douche de 8 minutes (63,2 litres), on obtient une estimation des économies d'eau exprimées en nombre de douches.

Les valeurs de la consommation d'eau sont fournies par Refinitiv, la consommation d'eau moyenne par famille proviennent de [EurEau](#)³, la consommation moyenne par douche provient de [Homewaterworks](#)⁴.

¹ Données au 30 septembre 2022

² Portefeuille qui répond aux directives d'investissement conformément à l'article 145/11 WIB92 mais qui n'est pas adapté avec les caractéristiques sociales ou environnementales promues par l'OPC. Composition: 60% MSCI Composite Return (64% MSCI EMU Net Return / 20% MSCI EMU Small Caps Net Return / 16% MSCI U.S. Net Return), 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, 5% Euribor à 1 mois.

³ <https://www.eureau.org/>

⁴ <https://www.home-water-works.org/>

L'empreinte déchets de Star Fund¹

L'empreinte déchets est l'une des caractéristiques **environnementales** du portefeuille. Les illustrations et graphiques repris sur cette page illustrent l'empreinte déchets du **portefeuille (actions et obligations)** de 3.935 millions d'euros¹. La production de déchets n'est évidemment pas à elle seule représentative du caractère responsable du fonds.



Intensité des émissions de déchets¹ :

Par € 1 mln chiffre d'affaire

Production de déchets en tonnes

Star Fund **34**

Portefeuille neutre² **58**

Economie par rapport au portefeuille neutre **41 % en moins**

Les graphiques illustrent les émissions de déchets annuelles de Star Fund par rapport à un portefeuille neutre². Les émissions de déchets sont exprimées en tonne par millions d'euro de chiffre d'affaires, et ce afin de donner une meilleure idée de l'intensité des émissions du portefeuille. Les émissions de déchets relatives du portefeuille sont établies sur la base d'une moyenne pondérée des émissions relatives de déchets de chacune des entreprises individuelles dans lesquelles le portefeuille investit. Les chiffres d'émissions de déchets sont fournis par [Refinitiv](https://www.refinitiv.com/en) (<https://www.refinitiv.com/en>) et les chiffres d'affaires sont tirés des derniers rapports financiers des entreprises considérées.

Economies¹ en émissions de déchets sur base annuelle et par rapport au portefeuille neutre² :

26.917 tonnes de déchets



équivalent à l'empreinte en déchets émis par

24.033 ménages



ou

560.769 poubelles ménagères de 240 litres



Les économies présentées ci-dessus illustrent le nombre de tonnes de déchets annuelles que le portefeuille émet en moins par rapport à un portefeuille neutre de la même taille.

En divisant ce chiffre par les émissions de déchets annuelles moyennes d'un ménage, on obtient une estimation des économies de déchets exprimées en ménage.

En divisant ce chiffre par les quantités de déchets annuelles moyennes contenus dans une poubelle de 240 litres, on obtient une estimation des économies de déchets exprimées en nombre de poubelles ménagères.

Les valeurs d'émissions de déchets sont fournies par [Refinitiv](#), les émissions moyennes de déchets par famille proviennent de Eurostat, les émissions moyennes de déchets par poubelle ménagère proviennent de [OSOF](#)³.

¹ Données au 30 septembre 2021

² Portefeuille qui répond aux directives d'investissement conformément à l'article 145/11 WIB92 mais qui n'est pas adapté avec les caractéristiques sociales ou environnementales promues par l'OPC. Composition: 60% MSCI Composite Return (64% MSCI EMU Net Return / 20% MSCI EMU Small Caps Net Return / 16% MSCI U.S. Net Return), 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, 5% Euribor à 1 mois.

³ <https://www.osof.org/>

Star Fund - données techniques

Type d'investissement

Le fonds est un fonds d'épargne-pension agréé qui investit dans un portefeuille mixte d'actions, d'obligations et de liquidités, essentiellement libellées en euro et conformément à la législation applicable aux fonds d'investissement et à la législation en matière de fiscalité des fonds d'épargne-pension. Le portefeuille est ventilé entre différentes catégories d'actifs, de pays et de secteurs et répond à une gestion active afin de pouvoir réagir en temps opportun aux évolutions des conditions de marché. Pour ce faire, il s'appuie sur des analyses fondamentales et comportementales, ce qui se traduit par une allocation de portefeuille dynamique à travers les différents investissements. Le fonds vise à générer une plus-value sur le long terme. Indice de référence : 60 % MSCI Composite Return (64 % MSCI EMU Net Return / 20 % MSCI EMU Small Caps Net Return / 16 % MSCI U.S. Net Return), 35 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return et 5 % Euribor à 1 mois. La composition des investissements du fonds peut sensiblement s'écarter de celle de l'indice de référence. L'indice de référence constitue un vaste reflet de notre univers d'investissement. L'indice de référence n'est pas adapté avec les caractéristiques sociales ou environnementales promues par l'OPC. Le fonds peut investir dans des titres en dehors de cet univers. L'indice de référence est utilisé dans le cadre du processus interne d'évaluation des risques. Le fonds peut uniquement avoir recours à des produits dérivés afin de se couvrir contre le risque de change. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour de bourse où la valeur des parts est calculée. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, telles que décrites à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»). Concrètement, cela signifie que le gestionnaire du fonds ne se limite pas à uniquement des critères financiers. Lors des décisions d'investissement, les critères de restriction et l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ci-après dénommés facteurs ESG, sont également pris en compte. Une description détaillée de la méthodologie d'intégration ESG est disponible dans le document «NN IP Responsible Investment Policy» publié sur www.nnip.com. Pour de plus amples informations sur la politique d'investissement et les critères d'exclusion appliqués, veuillez vous reporter au prospectus disponible sur le site www.star-fund.be. Le fonds n'a pas vocation à verser un dividende. Le fonds réinvestira tous les revenus.

La politique d'investissement a été reprise à l'identique du document d'informations clés. Aucune garantie n'est fournie quant au rendement et/ou à la récupération de votre placement initial.

Type d'action et code ISIN (classe P)

Capitalisation : BE0026510298

Devise : EUR (euro)

Date de lancement du fonds : 2 février 1987

Montant minimum de souscription : 24,79 EUR

Valeur d'inventaire

Calculée chaque jour bancaire ouvrable en Belgique. La VNI est publiée chaque jour ouvrable belge dans la presse financière, ainsi que sur le site de la BeAMA (<http://www.beama.be/fr/vni>).

Frais courants : 1,16% par an, dont frais de gestion de 0,90%

Frais d'entrée : 3%

Frais de sortie :-

Fiscalité

Un placement dans ce fonds donne droit à une réduction d'impôts pour l'épargne-pension selon les modalités du CIR 92, telles que décrites ci-après, sous réserve de modifications de la réglementation fiscale. L'investisseur dans ce fonds, qui est un habitant du Royaume (ou un habitant d'un État membre de l'Espace économique européen) et qui est soumis à l'impôt des personnes physiques belge, peut entrer en considération pour la réduction d'impôts. L'investisseur doit être âgé d'au moins 18 ans et d'au maximum 64 ans l'année de l'ouverture du compte. Le compte doit en outre avoir une durée minimale de dix ans. Le montant pris en considération pour la réduction d'impôts est limité à un montant d'achat maximal par contribuable. Ce montant peut être relevé par Arrêté royal. Il est possible d'indexer les montants selon les dispositions légales. La réduction d'impôts est calculée au taux d'imposition moyen spécial de 30 %, à majorer de l'impôt communal. Le montant des versements qui entre en considération pour la réduction d'impôts est limité à 990 €/an ou 1 270 €/an. La réduction d'impôts s'élève respectivement à 30 % du montant versé (=> 2021 : max. 297 €) et 25 % du montant versé (=> 2021 : max. 317,5 €).

Conditions relatives au régime avec un versement max. de 1 270 €/an:

- Le passage à un versement d'un montant supérieur à 990 €/an est uniquement possible à la suite d'un choix explicite, et ce, avant qu'il ait été procédé au versement d'un montant total supérieur à 990 €.
- Ce choix est irrévocable et exclusivement valable pour la période imposable concernée. Par conséquent, ce choix devra être reconduit chaque année.

Si un montant supérieur à 990 € est versé pendant une année où un consentement explicite préalable n'a pas été octroyé à cet effet, les montants supérieurs à ce montant de 990 € qui ont été versés devront faire l'objet d'un remboursement sans frais.

Remboursement du capital

Le taux d'imposition s'élève en principe à 8 %, mais est minoré du montant du prélèvement anticipatif. Le remboursement du capital ne peut en principe être demandé qu'au bout de 10 ans. Une sortie prématurée demeure possible, mais est fiscalement très désavantageuse (taxe de 33 %).

Pour plus d'informations sur le taux d'imposition, veuillez consulter le prospectus disponible sur www.star-fund.be.

Quelle est la base imposable?

Pour les versements effectués à partir du 1 janvier 1993, les revenus imposables dans le chef du participant au fonds sont égaux aux versements nets, capitalisés à un taux forfaitaire de

4,75 %, indépendamment du rendement réel. Les versements effectués avant le 1 janvier 1993 sont capitalisés à un taux de 6,25 %.

Imposition des paiements d'intérêts

Compte tenu de la politique d'investissement du fonds, il est possible que ce fonds investisse directement et/ou indirectement plus de 10 % de ses avoirs en instruments pouvant donner lieu à des paiements d'intérêts tels que visés par la Directive européenne 2003/48/CE. Par conséquent, l'investisseur qui est une personne physique soumise à l'impôt des personnes physiques en Belgique et qui agit dans le cadre d'une gestion normale de son patrimoine privé est soumis au précompte mobilier (30 %) lors du rachat (ou de la liquidation) de ses parts. Actuellement, le fonds ne doit pas être considéré comme donnant lieu à des paiements d'intérêts au sens de la Directive européenne 2003/48/CE. Un tel précompte mobilier ne doit dès lors pas être payés.

Prospectus

Avant de souscrire, veuillez consulter le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID). Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur (KIID) et le dernier rapport périodique sont disponibles gratuitement sur www.star-fund.be. Ces documents sont disponibles en français et en néerlandais. Le service financier en Belgique est assuré par ING Belgique SA et Belfius Banque SA.

Service plainte

- Interne : question@nnip.com
- Externe : Ombudsfyn - North Gate II – Avenue Roi Albert II 8
1000 Bruxelles – Email : Ombudsman@Ombudsfyn.be

Toutes les données et informations reprises dans cette brochure sont en date du 30/09/2022, excepté mention contraire.

Avertissement légal

1. Le présent document marketing est destiné à des fins promotionnelles et les opinions qu'il exprime ne doivent donc pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en vue d'acheter ou de vendre un quelconque investissement ou intérêt. Les informations présentes dans ce document marketing ne peuvent être considérées comme des conseils fiscaux ou légaux.
2. Toutes les valeurs des performances non mentionnées dans la devise du fonds ont été calculées par conversion. Les performances sont calculées sur la base de la valeur nette d'inventaire par part: VNI-VNI (à l'exclusion de tous les frais initiaux; distributions réinvesties), avec revenus réinvestis. Si un Fonds investit à l'étranger, sa valeur peut fluctuer en raison du taux de change. Les Frais récurrents sont la somme de toutes les commissions et de tous les coûts facturés de manière récurrente sur l'actif moyen du fonds (frais d'exploitation). La valeur est exprimée en pourcentage de l'actif du fonds. Sauf mention contraire, toutes les données sont non auditées.
3. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital. Veuillez noter que la performance citée ci-dessus est historique, que la valeur de votre investissement peut augmenter ou diminuer et que les performances passées ne sont pas une garantie des performances futures. Les performances passées ne sont pas indicatives des résultats futurs et ne doivent en aucun cas être considérées comme telles. Le prix des Parts ainsi que les revenus y afférents peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse et ne sont pas garantis. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant de départ investi. La volatilité des taux de change constitue un risque supplémentaire.
Il est déconseillé aux investisseurs de baser leurs décisions d'investissement sur le présent document.
Des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif sont disponibles sur <https://www.star-fund.be/uploads/media/6166bb-f50a0df/droits-des-investisseurs.pdf>. Ces documents sont disponibles en français, en néerlandais, en anglais et en allemand.
4. Étant donné qu'il est possible que le produit ne soit pas autorisé ou que son offre soit soumise à des restrictions dans votre juridiction, il est de la responsabilité de chaque lecteur de veiller au respect des lois et réglementations de la juridiction concernée. La présente publication marketing n'est pas destinée aux US Persons telles que définies dans la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933 des États-Unis et ne peut être utilisée afin de susciter des investissements ou la souscription à des titres dans des pays où les autorités locales, la législation ou la réglementation ne l'autorisent pas.
5. Le présent document a été préparé avec le soin et la diligence requis. Toute information fournie dans le présent document peut être sujette à modification ou mise à jour sans avis préalable. Pour des informations à jour, veuillez envoyer un e-mail à question@nnip.com ou visiter www.nnip.com. 000000000
6. Ce document et les informations qu'il contient ne peuvent être copiées, reproduites, distribuées ou transmises à qui que ce soit sans notre approbation écrite préalable. Toutes les plaintes découlant ou se rapportant aux termes de cet avertissement sont régies par la loi belge.